



**Direction de l'administration générale
et des affaires juridiques, foncières et
immobilières**
Pôle des Assemblées
Suivi par Mélissa VESIN

Réunion du
Bureau Communautaire
du 26 septembre 2023 à 09h00

Présents :

Patrick ANTOINE, Antoine BLOUIN, Bernard BOCCARD, Yves CHEMINAL, Christian DUPESSEY, Véronique FENEUL, Laurent GILET, Nadine JACQUIER, Dominique LACHENAL, Alain LETESSIER, Louiza LOUNIS, Denis MAIRE, Anny MARTIN, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean-Luc SOULAT.

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	2
III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	2
A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.....	3
1 - VILLA DU PARC - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ETAT - DÉPARTEMENT - VILLE ANNEMASSE - ANNEMASSE AGGLO.....	3
B) DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE.....	4
2 - SUBVENTION AIDES 2023 - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ.....	4
3 - ASSOCIATION LES RESTOS DU COEUR - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023.....	5

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**1 - VILLA DU PARC - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ETAT -
DÉPARTEMENT - VILLE ANNEMASSE - ANNEMASSE AGGLO**

Rapporteur : Nadine JACQUIER / technicien(ne) : Sophie SALAGER

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

Depuis 1986, la Villa du Parc, Centre d'Art contemporain situé à Annemasse, a pour mission de développer une programmation d'art contemporain et de rendre celle-ci visible et intelligible auprès du plus grand nombre.

La Villa du Parc est reconnue par les partenaires institutionnels tels que l'Etat (Drac), la Région, le Département, certains acteurs transfrontaliers, mais aussi les réseaux professionnels locaux et nationaux.

Dans le cadre de sa politique culturelle et en lien avec le projet de l'association, Annemasse Agglo et la Villa du Parc ont formalisé leur partenariat dans une convention pour les années 2022/2024.

La Villa du Parc a obtenu le label « centre d'art contemporain d'intérêt national » par arrêté du ministre de la culture en date du 19 juin 2020. C'est dans ce contexte que l'État entend définir les modalités de soutien des différents partenaires financeurs : Département, Ville d'Annemasse et Annemasse Agglo.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs établit le cadre de mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Villa du Parc pour les années 2023 à 2026 et définit les modalités de son évaluation.

Ce document cadre s'appuie sur des éléments travaillés en concertation avec les partenaires financeurs :

- le projet artistique et culturel de la Villa du Parc
- le budget prévisionnel pour 2023-2026
- les indicateurs d'évaluation
- la grille d'emploi

Il est donc proposé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2023 à 2026 entre l'État, le Département, la Ville d'Annemasse, Annemasse Agglo et la Villa du Parc.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la convention à intervenir entre l'État, le Département, la Ville d'Annemasse, Annemasse Agglo et la Villa du Parc pour les années 2023 à 2026,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer ladite convention.

B) DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

2 - SUBVENTION AIDES 2023 - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Rapporteur : Louiza LOUNIS / technicien(ne) : Arberesha JUPOLLI

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-4 de son annexe,

A travers une politique globale de cohésion sociale et de solidarité, Annemasse Agglo soutient les associations qui œuvrent pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité et éloignées du système de santé.

L'épidémie de VIH/Sida constitue une problématique actuelle, tant au niveau mondial qu'à l'échelle locale. Cet enjeu prend une dimension particulière pour le Grand Genève, qui recouvre des territoires des deux pays, Suisse et France, avec une circulation de part et d'autre d'un public extrêmement vulnérable et souvent stigmatisé.

Les situations complexes engendrées ne font pas l'objet d'une documentation systématique. En raison d'un traitement des données épidémiologiques par pays, il n'existe pas de vision globale des épidémies de VIH, hépatites virales et autres IST pour le Grand Genève. Ce manque d'information se double d'une multiplicité des dispositifs (associatifs comme hospitaliers) qui sont insuffisamment connus de part et d'autre de la frontière dans leurs spécificités.

C'est la raison pour laquelle cinq structures basées sur les deux territoires (l'association AIDES, le Centre Hospitalier Annecy Genevois, les Hôpitaux Universitaires de Genève, le Groupe Santé Genève et le département de sociologie de l'Université de Genève) se mobilisent pour créer un Observatoire transfrontalier des inégalités sociales de santé. L'objectif étant d'analyser la situation actuelle et de contribuer par le développement de nouvelles connaissances au débat public.

Le projet d'observatoire transfrontalier des inégalités sociales de santé s'inscrit donc pleinement dans les politiques publiques actuelles et notamment dans le cadre du Contrat Local de Santé sur l'axe II de l'accès aux soins :

- rendre visible des parcours de santé qui ont une dimension transfrontalière et mieux les prendre en compte pour accompagner les personnes,
- produire et publier des données des deux contextes français et suisse (système de santé, droits, politiques publiques ...) afin de nourrir un travail d'élaboration de bonnes pratiques.

C'est dans ce cadre que l'association AIDES, qui a exercé 80 % de son activité sur le territoire d'Annemasse Agglo en 2021 (dont des actions de prévention au sein de l'Accueil de jour l'Escale), sollicite le soutien de l'agglomération pour mettre en œuvre sa contribution dans ce projet d'Observatoire transfrontalier des inégalités sociales de santé.

Le premier séminaire de l'Observatoire transfrontalier des inégalités sociales de santé a eu lieu le 5 septembre dernier.

On constate une forte mobilité de la santé entre la France et la Suisse, en forte croissance des deux côtés de la frontière, avec des raisons diverses de passages de l'un et l'autre côté de la frontière.

Les actions transversales autour de la santé, avec la Suisse, sont difficiles à mettre en place, même s'il existe des exemples d'hôpitaux transfrontaliers sur le territoire français (avec l'Espagne, avec l'Allemagne).

Christian Dupessey rappelle que le territoire est intégré au niveau des projets, mais pas sur la thématique de la santé, avec une compétence qui échappe à la collectivité. Une réunion de préparation du CRFG abordera la thématique de la santé et le PMFG fera des propositions concrètes, en lien avec les attentes de la société civile. **Christian Dupessey** se félicite de l'émergence d'un observatoire qui permettra de formuler des propositions à porter devant les partenaires.

L'association AIDES bénéficiera pour la première fois d'une aide financière versée par AA. Cette association est accueillie par la Ville d'Annemasse, et œuvre également auprès des travailleurs du sexe et sur le thème du parcours transgenre.

Louiza LOUNIS regrette le déficit de communication avec l'ARS malgré les collaborations développées par AA, par exemple le CLS. Des prochains échanges entre AA et l'ARS sont prévus.

Un point de présentation des projets de maisons médicales portés par les communes sera proposé lors d'une prochaine réunion du Bureau (point pour avis).

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER, l'attribution à l'association AIDES d'une subvention de 700€ afin de les aider à poursuivre ce travail d'étude dans le cadre de l'Observatoire transfrontalier des inégalités sociales de santé,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tout document lié à cette demande de subvention,

D'IMPUTER la dépense en résultant sur les crédits ouverts à cet effet sur le Budget principal 2023, gestionnaire AGHS, article 6574, destination OSO15.

3 - ASSOCIATION LES RESTOS DU COEUR - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Dominique LACHENAL / technicien(ne) : Aline PICUT

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-4 de son annexe,

A travers une politique globale de cohésion sociale et de solidarité, Annemasse Agglo soutient les associations qui œuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de précarité sur le territoire et apporte son aide aux différents acteurs de l'aide alimentaire du territoire.

L'association Les Restos du Cœur assure, pour sa part, une activité d'accueil et d'aide alimentaire sur l'agglomération annemassienne. Elle dispose également d'un vestiaire et déploie des activités sociales complémentaires. L'antenne d'Annemasse est l'un des centres les plus actifs avec 38 bénévoles qui accueillent environ 1000 personnes et servent l'équivalent de 2500 repas par semaine en fin d'année 2022. C'est un acteur clé de l'aide alimentaire sur le territoire avec une distribution alimentaire qui s'effectue deux jours par semaine.

En raison de la mission importante d'intérêt public remplie par l'association auprès des habitants du territoire, Annemasse Agglo apporte son soutien aux Restos du Cœur via la mise à disposition d'un local au sein de la Maison des Solidarités. Les Restos du Cœur occupe donc, depuis le 11 mai 2021, une partie du bâtiment en tant que locataire. Cette mise à disposition étant consentie à titre gratuit, elle correspond à une subvention en nature d'un montant équivalent à 27 284 € par an.

L'association rencontre aujourd'hui des difficultés financières liées notamment à l'augmentation du coût des charges et de l'énergie et également du nombre de repas distribués. En effet, le nombre de personnes accueillies est en augmentation de 30 % sur l'hiver dernier et de 20 % cet été. Sur l'année 2022, 573 familles étaient inscrites auprès de l'antenne locale de l'association pour recevoir une aide alimentaire, ce qui représente 1414 personnes. C'est 110 familles de plus enregistrées par rapport à l'année 2021. Concernant l'augmentation des charges supportées par le centre d'Annemasse entre le dernier exercice (mai 2022-avril 2023) et le précédent (mai 2021-avril 2022), elle est de l'ordre de

36 %. A cela s'ajoute 1200 € pour l'enlèvement des ordures ménagères et une augmentation des coûts d'électricité de 10 % à prévoir.

Annemasse Agglo propose d'apporter une aide financière exceptionnelle à l'association cette année, mais une réflexion plus globale sera nécessaire dans les mois à venir afin d'harmoniser l'aide apportée par l'EPCI aux associations du territoire.

Les Restos du Cœur sollicitent Annemasse Agglo pour une subvention exceptionnelle afin de les aider à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement.

La proposition d'aide financière s'élevait initialement à 1 040 €, avec une subvention en nature de 27 284 € par an (mise à disposition d'un local par AA).

Louiza LOUNIS remarque que la somme de 1 040€ n'est pas élevée.

Jean-Luc SOULAT note le montant de la redevance spéciale OM (1 200 €) et propose d'accompagner l'association pour une recherche d'économie sur ce poste.

Une réflexion sera menée pour 2024 pour l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire œuvrant sur le territoire. Parallèlement, l'état lance une étude sur l'aide alimentaire sur le département.

*Aussi, à l'issue des débats, il est proposé au Bureau communautaire D'APPROUVER l'attribution aux Restos du Cœur d'une subvention de **1 200 €**.*

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'attribution aux Restos du Cœur d'une subvention de 1200 € afin de les aider à couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'association,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer lui-même ou son représentant tout document lié à cette demande de subvention,

D'IMPUTER la dépense en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif 2023 de la Direction Cohésion Sociale, OSO57, gestionnaire HPPS, article 6574

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h47.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN



Le président

Christian DUPESSEY

